

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 12 mars 2010

Service instructeur Service des Actions Sportives **N°** CP-2010-4-9-1

Service consulté

AIDES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS

- 1ÈRE PROGRAMMATION 2010 -

Résumé: Lors de l'adoption du B.P. 2010 (Rapport n° CG 2009-5-9-2), l'Assemblée départementale s'est prononcée pour un volume d'engagements de 3 178 000 € en faveur de la programmation des aides à l'investissement des communes et des associations et une inscription budgétaire de crédits de paiement de 3 725 000 € dont 630 000 € en faveur des terrains de grands jeux synthétiques. Le présent rapport propose l'adoption définitive d'une première série d'opérations pour un montant de subventions s'élevant à 1 476 848 €.

1. Bilan de la programmation 2009

En 2009, 155 dossiers d'équipements sportifs et socio-culturels ont été programmés définitivement pour un montant total d'engagements de 4 004 020 €, dont 840 000 € pour le programme spécifique des terrains de grands jeux synthétiques.

Les acomptes de subvention versés en 2009 pour ces opérations se sont élevés à 2 666 015 € représentant une consommation annuelle de subvention de 66 %.

2. Programmation 2010

Les engagements votés au BP pour 2010 en investissement s'élèvent à 3 178 000 \in et se répartissent de la façon suivante :

- ➤ 1 450 000 € pour la construction à MULHOUSE d'un centre d'entraînement et de formation à la natation porté par la CARMA,
- ➤ 1 300 000 € pour les opérations traditionnelles portées par les communes et les regroupements de communes,
- > 300 000 € pour les opérations menées par les associations et tiers,
- > 88 000 € pour les études et insertions du CSRA,

> 40 000 € pour l'achat de matériel sportif.

Est aujourd'hui soumise à votre approbation une première programmation de 107 opérations récapitulées en annexe et représentant un volume d'engagements de 1 476 848 €.

Cette programmation concerne 84 projets communaux et intercommunaux pour un montant de 1 296 081 € et 23 projets associatifs pour un total de 180 767 €, dont un projet mené par l'Association Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de MULHOUSE pour la construction d'une salle polyvalente et le mur de soutènement des terrains de pétanque et l'autre par l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM pour la reconstruction du club-house.

L'importance de notre participation à ces réalisations nécessite la passation d'une convention avec ces organismes, documents proposés en annexe du rapport.

Dès cette première Commission Permanente, la programmation sportive de cet exercice pour les investissements communaux et intercommunaux est d'ores et déjà engagée à hauteur de 99,70 %; le solde disponible représente 3 919 €.

Par ailleurs, la Communauté de Communes des Collines de Riedisheim a sollicité le transfert de la maîtrise d'ouvrage des opérations ESC04153, ESC04151 (page 2 de l'annexe), SPC03712 (page 3 de l'annexe) et GCE03591 (page 4 de l'annexe) en faveur de la CARMA. En effet, en vertu de l'arrêté n° 2009-351 du 16 décembre 2009, la Communauté d'Agglomération de la Région Mulhouse Alsace se substitue de plein droit à la Communauté de Communes des Collines, à compter du 1er janvier 2010. Pour répondre à la préoccupation de cette collectivité et procéder au versement de ces subventions, je vous propose d'autoriser ce changement de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la CARMA.

En conclusion, il appartient à votre Assemblée :

- d'arrêter cette programmation des équipements sportifs et socio-culturels de l'exercice 2010,
- de m'autoriser :
 - à procéder au versement des subventions conformément au règlement financier en vigueur étant précisé que pour celles à maîtrise d'ouvrage associative, le paiement de l'aide est conditionné au versement effectif de la contrepartie communale,
 - à signer les conventions avec l'Association de la Chorale Ouvrière de Mulhouse et l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM ci-jointes établies selon les directives retenues par la Commission Permanente du 30 novembre 2001.
- de prendre en compte la requête de la Communauté de Communes des Collines de Riedisheim pour le transfert à la CARMA des dossiers ESC04153, ESC04151, SPC03712 et GCE03591.

Les dépenses correspondantes d'un montant total de 1 476 848 € seront prélevées sur le Budget Départemental comme suit :

- 1 296 081 € au chapitre 204, fonction 32, nature 20414-2482-102,
- 180 767 € au chapitre 204, fonction 32, nature 2042-2492-102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

3/3

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

en faveur de la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse pour la construction d'une salle polyvalente et d'un mur de soutènement des terrains de pétanque

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 1er juin 2009,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Sportives), sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 351 - 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du 12 mars 2010,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

La Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse représentée par Madame Cynthia ZEISSER, Présidente, habilitée par une délibération de l'Assemblée Générale du 27 avril 2007,

ci-après désignée " la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse "

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: Objet

Le Conseil Général alloue deux aides financières à la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse pour la construction d'une salle polyvalente et d'un mur de soutènement des terrains de pétanque.

I - OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

ARTICLE 2: subventions d'investissement

- Construction d'une salle polyvalente (SPA03513)
 - Dépense prévisionnelle : 330 000 € TTC,
 - Dépense subventionnable : 273 585 € TTC,
 - Taux: 20 %,
 - Subvention : 54 717 €,
- Construction d'un mur de soutènement des terrains de pétanque (ESA03604)
 - Dépense prévisionnelle : 35 486 € TTC,
 - Dépense subventionnable : 35 486 € TTC,
 - Taux : 20 %,
 - Subvention : 7 097 €.

Ces subventions sont révisables à la baisse dans l'hypothèse d'un coût de réalisation inférieur aux dépenses subventionnables.

Dans ces conditions, le Département du Haut Rhin alloue des subventions d'investissement d'un montant global de 61 814 Euros. Ces subventions contribuent au financement des travaux visés à l'article 1.

Le cas échéant, toute modification de ces subventions sera concrétisée par la signature d'un avenant.

ARTICLE 3 : modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération sur présentation des justificatifs des dépenses acquittées et d'un certificat communal attestant du versement effectif de la contrepartie communale.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le chapitre 204, fonction 32 nature 2042-2492-102, du budget départemental, et viré au compte n° 10278 03007 00027784840 70 du CCM MULHOUSE SAINT PAUL.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 4:

La Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse s'engage à :

- a) Informer le Département du déroulement des travaux (obtention du permis de construire, démarrage, avancement des chantiers jusqu'à réception des travaux),
- b) Mentionner l'aide financière du Département sur tous les supports, panneaux et documents relatifs aux opérations d'investissements,
- c) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement des aides).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement.

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5: durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

La durée de validité des aides est de 3 ans à compter de la date de notification.

<u>ARTICLE 6</u> : résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse d'achever sa mission.

ARTICLE 7 : caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse.

ARTICLE 8: remboursement des subventions

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra annuler les subventions et demander leur remboursement.

ARTICLE 9: compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

La Présidente de la Chorale Ouvrière Union Zuckerberg de Mulhouse Le Président du Conseil Général

Cynthia ZEISSER

Charles BUTTNER

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

en faveur de l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM pour la reconstruction du club-house

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 20 décembre 2009,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Sportives), sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 351 - 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2008,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM, représentée par Monsieur Bernard BENTZ, Président de l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM habilité par l'Assemblée Générale du ,

ci-après désignée "l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: Objet

Le Conseil Général alloue une aide financière à l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM pour la reconstruction du club-house.

I - OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

ARTICLE 2: subvention d'investissement

- Dépense prévisionnelle : 154 045 € TTC,

- Dépense subventionnable : 154 045 € TTC,

- Taux de subvention : 20 %,

Cette subvention est révisable à la baisse dans l'hypothèse d'un coût de réalisation inférieur à la dépense subventionnable.

Dans ces conditions, le Département du Haut Rhin alloue une subvention d'investissement de 30 809 Euros. Cette subvention contribue au financement des travaux visés à l'article 1.

Le cas échéant, toute modification de la subvention sera concrétisée par la signature d'un avenant.

ARTICLE 3: modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, la subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération sur présentation des justificatifs des dépenses acquittées et d'un certificat communal attestant du versement effectif de la contrepartie communale.

Le versement sera effectué par prélèvement sur le chapitre 204, fonction 32 nature 2042-2492-102, et viré au compte n° 10278 03036 00021119346 52 - CCM RIXHEIM.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 4:

L'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM s'engage à :

a) Informer le Département du déroulement des travaux (obtention du permis de construire, démarrage, avancement des chantiers jusqu'à réception des travaux),

- b) Mentionner l'aide financière du Département sur tous les supports, panneaux et documents relatifs aux opérations d'investissements,
- c) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement des aides).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5 : durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention.

La durée de validité de l'aide est de 3 ans à compter de la date de notification.

ARTICLE 6 : résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM d'achever sa mission.

ARTICLE 7 : caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM.

ARTICLE 8: remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Le Président de l'Association Sportive Ile Napoléon de RIXHEIM Le Président du Conseil Général

Bernard BENTZ

Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 MARS 2010

Piscines PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PIE03545	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE Réfection de la piscine	20 856,00	40%	8 340,00
PIE03541	RIBEAUVILLE Rénovation de la piscine Carola	144 002,00	20%	28 800,00

Total	37 140,00

Service des Actions Sportives DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 MARS 2010

Equipements complémentaires PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
	ALTKIRCH			
ESC04215	Création d'un système d'éclairage de 120 lux au terrain	15 200,00	20%	3 040,00
	d'entraînement du Roggenberg ASSOCIATION ILE NAPOLEON			
ESA03614		154 045,00	20 %	30 809,00
	Reconstruction du club-house COMMUNAUTE			
ESC04153	D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE Construction d'un club house destiné au Tennis Club de BRUNSTATT	183 915,00	24%	44 140,00
	COMMUNAUTE			
ESC04151	D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE Construction d'un bâtiment vestiaires-douches au stade de football de ZIMMERSHEIM	297 375,00	24%	71 370,00
ESC04172	GUEWENHEIM Remplacement du chauffage du Football Club	19 267,00	19%	3 660,00
ESC04202	HAGENBACH Réfection du vestiaire douche	13 302,00	26%	3 460,00
ESC04143	HOCHSTATT Construction d'un vestiaire douche au nouveau stade	365 085,00	20%	73 017,00
ESC04207	LAUW Réfection des façades du club house du FCL	3 739,00	15%	560,00
ESC04199	Mise en place d'une clôture aux abords de l'aire de jeux et du terrain de foot - 146 ml	4 380,00	20%	876,00
ESC04218	RIQUEWIHR Mise en place de l'éclairage du terrain de football	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04203	WECKOLSHEIM Réfection extérieure du club-house	57 010,00	36%	20 524,00
ESC04156	WECKOLSHEIM Réhabilitation du club-house	15 050,00	36%	5 418,00
ESC04193	WIDENSOLEN Eclairage du terrain de football	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04191	Mise en place d'une clôture aux abords de l'aire de jeux et des terrains de kid's moto et foot	23 963,00	20%	4 793,00
ESC04196	WITTENHEIM Mise en place d'une clôture d'enceinte aux terrains de tennis couverts	2 460,00	20%	492,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 MARS 2010

Equipements socio-culturels PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
JFA03513	ASSOCIATION DES AMIS DES JARDINS FAMILIAUX DE GUEBWILLER Création de quatre abris de jardins	4 944,00	20%	990,00
JFA03511	ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX CERNAY Forage d'un puits	2 361,00	20%	470,00
SPA03513	CHORALE OUVRIERE MULHOUSE Construction d'une salle polyvalente	273 585,00	20%	54 717,00
SPC03712	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE Construction d'une salle polyvalente à BRUEBACH	419 939,00	29%	121 780,00
SPC03722	ILLHAEUSERN Agrandissement et réhabilitation de la salle polyvalente	487 695,00	11%	53 645,00
JFA03510	JARDINS FAMILIAUX LANDSER Création complète de neuf parcelles	10 750,00	20%	2 150,00
JFA03512	JARDINS FAMILIAUX SCHOFF - PFASTATT Remplacement de six abris de jardin	9 367,00	20%	1 873,00
SPC03720	LUEMSCHWILLER Réfection de la salle polyvalente	4 289,00	39%	1 672,00
SPC03717	SOULTZEREN Installation d'une alarme incendie à la salle polyvalente	4 068,00	34%	1 383,00
SPC03719	WALBACH Remplacement de fenêtres et de portes à la salle polyvalente	9 408,00	37%	3 481,00
SPC03711	WALHEIM Rénovation de la salle polyvalente	223 433,00	29%	64 796,00
SPC03718	WESTHALTEN Remplacement du chauffage de la salle polyvalente	53 128,00	14%	7 438,00
SPC03727	WITTERSDORF Réfection des façades de la salle polyvalente	13 601,00	31%	4 216,00
SPC03705	WITTERSDORF Extension du dépôt d'incendie communal (adjonction de la salle polyvalente)	92 657,00	31%	28 724,00

Total 347 335,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 MARS 2010

Equipements sportifs couverts PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GCE03589	ALTKIRCH Isolation des locaux de stockage de la salle des sports La Palestre	18 476,00	19%	3 510,00
GCE03593	BARTENHEIM Remplacement du chauffage du gymnase de l'espace 2000	36 335,00	18%	6 540,00
GCE03591	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION MULHOUSE ALSACE Extension du gymnase Bartholdi de RIEDISHEIM	231 632,00	29%	67 173,00

Total 77 223,00	
-----------------	--

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 MARS 2010

Equipements spécialisés et de loisirs PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ESC04213	ALTKIRCH Mise en place d'un drainage et d'un arrosage au terrain d'entraînement du Roggenberg	48 865,00	20%	9 770,00
ESC04212	ALTKIRCH Création d'un système d'arrosage au terrain d'honneur du Roggenberg	15 200,00	20%	3 040,00
ESA03602	ASER TENNIS RIXHEIM Remplacement de l'armoire électrique du court de tennis couvert	5 316,00	20%	1 063,00
ESC04204	ASPACH-LE-BAS Création d'un plateau sportif	43 752,00	20%	8 750,00
ESC04173	BATTENHEIM Création d'un plateau sportif	28 700,00	20%	5 740,00
ESC04174	BATTENHEIM Création d'une aire de jeux	9 600,00	20%	1 920,00
ESC04169	BENNWIHR Réfection du terrain de football d'honneur	9 577,00	20%	1 915,00
ESC04182	BISCHWIHR Réfection de deux terrains de football	8 492,00	20%	1 700,00
ESC04123	CERNAY Réalisation d'une rampe de départ pour le bi-cross	11 700,00	20%	2 340,00
ESA03604	CHORALE OUVRIERE MULHOUSE Réalisation du mur de soutènement des terrains de pétanque	35 486,00	20%	7 097,00
ESC04099	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH Création d'un plateau sportif à CARSPACH	52 601,00	20%	10 520,00
ESC04176	FRIESEN Création d'un terrain de pétanque	3 451,00	20%	690,00
ESC04179	ISSENHEIM Création d'un court de tennis couvert	114 000,00	20%	22 800,00
ESC04184	KATZENTHAL Réfection du plateau sportif	2 022,00	20%	405,00
ESC04178	KAYSERSBERG Réfection d'un court de tennis extérieur	10 497,00	20%	2 100,00

	I			
ESC03964	KINGERSHEIM Construction d'un plateau sportif dans le quartier Tival	70 328,00	20%	14 065,00
ESC04205	LIEPVRE Création d'un skate park	30 400,00	20%	6 080,00
ESC04211	LUTTERBACH Création d'un système d'arrosage au stade rue des Pêcheurs	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04210	OBERSAASHEIM Création d'un plateau sportif	64 775,00	20%	12 955,00
ESC04209	OBERSAASHEIM Création d'une aire de jeux	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04187	PARC DES SPORTS MITTELWIHR & ENVIRONS Réfection du terrain de football intercommunal	138 471,00	20%	27 694,00
ESC04188	PARC DES SPORTS MITTELWIHR & ENVIRONS Réfection d'un court de tennis	22 704,00	20%	4 541,00
ESC04083	REININGUE Réfection de la piste de quilles St Gall	6 395,00	20%	1 279,00
ESC04152	RICHWILLER Aménagement d'une aire de jeux - place du Cercle	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04157	SAINTE-CROIX-AUX-MINES Création d'un bike park	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04133	SAINTE-MARIE-AUX-MINES Aménagement d'un plateau sportif	52 308,00	20%	10 462,00
ESC04132	SAINTE-MARIE-AUX-MINES Rénovation de deux courts de tennis de plein air	51 424,00	20%	10 285,00
ESA03610	SOCIETE DE QUILLES AVENIR RICHWILLER Rénovation du bâtiment abritant la piste de quilles	12 649,00	20%	2 530,00
ESA03606	SOCIETE HIPPIQUE DE MULHOUSE Réfection des sols des manèges	75 161,00	20%	15 032,00
ESA03607	STE DE TIR GUEBERSCHWIHR Installation d'un nouveau pare- balles au stand de tir	4 138,00	9,67%	400,00
ESA03600	STE DE TIR 1889 COLMAR Remplacement de la butte de tir par un bouclier métallique	35 682,00	20%	7 135,00
ESC04220	STEINBRUNN-LE-BAS Aménagement d'une aire de jeux - rue des Orphelins	15 200,00	20%	3 040,00
ESC04166	STEINBRUNN-LE-BAS Réfection du terrain de football d'honneur	30 683,00	20%	6 137,00
ESC04189	WECKOLSHEIM Création d'un plateau sportif	59 631,00	20%	11 926,00
ESC04195	WITTENHEIM Construction de deux courts de tennis couverts	228 000,00	20%	45 600,00

ESC04197	WITTENHEIM Mise en place d'un pare ballons aux abords du terrain de football	24 185,00	20%	4 837,00
ESC04225	ZAESSINGUE Aménagement d'un plateau sportif aux abords de la nouvelle école	48 388,00	20%	9 678,00

Total	285 686,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 MARS 2010

Restauration, aménagement, construction de locaux divers PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
RAA03718	AAP PROTECTION MILIEU AQUATIQUE MORSCHWILLER LE BAS	22 020,00	20%	4 404,00
RAA03726	Aménagement du club-house ACLS ST MARTIN HABSHEIM Rénovation des façades nord et ouest du foyer	7 576,00	20%	1 515,00
RAC03822	ASPACH-LE-HAUT Installation d'un faux plafond à la salle des fêtes Alex	5 886,00	12%	706,00
RAA03707	ASSOCIATION POUR LA READAPTATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE (ARFP) MULHOUSE Rénovation complète du plancher du gymnase	85 266,00	20%	17 053,00
RAA03703	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ST MARTIN ENSISHEIM Réfection de la terrasse et des escaliers extérieurs	37 566,00	20%	7 513,00
RAC03828	BERGHOLTZ Transformation d'un bâtiment communal en locaux associatifs	62 220,00	29%	18 040,00
RAC03825	BERNWILLER Travaux complémentaires à la chaufferie bois desservant la salle des fêtes	4 825,00	30%	1 445,00
RAC03794	BILTZHEIM Transformation du dépôt pompiers en Maison des Associations	42 260,00	16%	6 760,00
RAC03808	BOURBACH-LE-HAUT Ravalement des façades du foyer rural	13 129,00	31%	4 070,00
RAC03773	CERNAY Construction de sanitaires au stade de bi-cross	65 880,00	10%	6 588,00
RAA03708	CLUB VOSGIEN SECTION DE SAINTE-CROIX-AUX-MINES Mise en conformité du chalet situé au lieu-dit le Hurry	24 241,00	12,37%	3 000,00
RAC03786	ENSISHEIM Rénovation de la Maison des Sociétés	296 144,00	12%	35 537,00
RAC03812	FRANKEN Mise en conformité électrique des bâtiments école-salle communale et du presbytère	5 955,00	26%	1 550,00

	T			
RAC03810	GRIESBACH-AU-VAL Réhabilitation de la salle	6 688,00	36%	2 410,00
	communale			
D. 4.000700	GUNDOLSHEIM	0.000.00	250/	2 222 22
RAC03780	Pose d'une clôture autour du	8 089,00	25%	2 022,00
	complexe de la salle des fêtes			
	ILLZACH			
RAC03709	Acquisition et réhabilitation d'un	532 000,00	13%	69 160,00
101000103	bâtiment pour la Maison de	332 333,00	1070	0,5 100,00
	l'Emploi - Fil d'Ariane			
	ILLZACH			
D.A. GOOZGO	Acquisition et réhabilitation d'un	500,000,00	1.00/	60 160 00
RAC03708	bâtiment en Centre Socio-Culturel	532 000,00	13%	69 160,00
	- Fil d'Ariane			
	JARDINS FAMILIAUX SCHOFF -			
	PFASTATT			
RAA03730	Réfection des abords du club-	9 996,00	20%	1 999,00
	house associatif			
	JARDINS FAMILIAUX SCHOFF -			
RAA03723	PFASTATT	3 197,00	20%	639,00
141100.20	Adjonction d'un SAS au club-	3 197,00	2070	005,00
	house			
RAC03803	KATZENTHAL	E0 E18 00	18%	10 710 00
RAC03803	Réfection du cercle Saint Nicolas	59 518,00	18%	10 710,00
	LABAROCHE			
D. 000011	Aménagement des locaux de			
RAC03811	l'ancien périscolaire en salle de	52 400,00	21%	11 005,00
	réunion			
	LAUW			
RAC03816	Réfection des façades de la salle	10 647,00	15%	1 600,00
KAC03010	Saint Eloi	10 047,00	1370	1 000,00
	MILLENIUM - UNION DES			
DA 400701	ASSOCIATIONS D'EXPRESSION	70 200 00	000/	15 600 00
RAA03701	POLONAISE	78 398,00	20%	15 680,00
	Rénovation de la maison polonaise			
	Dom Polski - bâtiment associatif			
RAC03819	MOOSCH	53 086,00	15%	7 963,00
141000019	Rénovation de la salle Coutouly		1070	. 500,00
RAC03784	MUNTZENHEIM	205 253,00	25%	51 313,00
101003704	Rénovation de la salle des fêtes	200 200,00	2570	31 313,00
	RANSPACH			
DAG00000	Création d'une ouverture et	22 422 00	070/	0.200.00
RAC03820	remplacement de fenêtres au	22 438,00	37%	8 300,00
	chalet St Antoine			
	RETRO-CLUB COLMAR			
RAA03711	Réfection des locaux, 2ème	11 571,00	17,28%	2 000,00
141100111	tranche	11 01 1,00	11,20,0	_ 000,00
	RICHWILLER			
RAC03792	Aménagement d'une salle des Arts	9 414,00	13%	1 224,00
101000172	et Cérémonies	5 414,00	1370	1 221,00
	SAINTE-MARIE-AUX-MINES			
RAC03805		14 990,00	22%	3 298,00
	Réfection de la salle des sociétés	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		·
DA GOSSOS	SEWEN	C 10C 00	2624	0 001 00
RAC03806	SEWEN Rénovation du refuge communal	6 196,00	36%	2 231,00
RAC03806	SEWEN Rénovation du refuge communal du Issenbach	6 196,00	36%	2 231,00
	SEWEN Rénovation du refuge communal du Issenbach SKI CLUB LA RIQUEWIHRIENNE			2 231,00
RAC03806 RAA03709	SEWEN Rénovation du refuge communal du Issenbach	6 196,00 11 445,00	36%	2 231,00

RAC03814	SOULTZMATT Réfection des sanitaires de la salle des fêtes de Soultzmatt	20 439,00	12%	2 453,00
RAA03697	STE DE GYMNASTIQUE ESPERANCE DE MOLLAU ET STORCKENSOHN Mise aux normes de l'installation de gaz de la salle associative	2 239,00	20%	448,00
RAC03774	TURCKHEIM Agrandissement du bâtiment abritant le club-house du FC et la piste de quilles	445 032,00	10%	44 503,00
RAC03797	UFFHEIM Rénovation de la Maison des Associations	9 410,00	32%	3 011,00
RAC03813	WITTENHEIM Construction d'un club-house au stade Pierre de Coubertin	233 325,00	17%	39 665,00

Total	461 225,00